



République Française - Département de Vaucluse

MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° DP 084 099 25 00044

Date de dépôt : 24/03/2025

**Demandeur : Madame MOUICI HAUETT
Karine**

Pour : Extension de 20m²

**Adresse terrain : 3654B Route de Gordes
84440 Robion – BR 86**

Le Maire de ROBION

à

**Madame MOUICI HAUETT Karine
3654 B Route de Gordes
84440 Robion**

Madame,

Par courrier du 4/04/2025, réceptionné par vos soins le 7/04/2025, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **Cerfa 16702*01**
- **DPC1. Un plan de situation du terrain** [Art. R. 431-36a) du code de l'urbanisme].
- **DPC2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions** [Art. R. 431-36b) du code de l'urbanisme]
- **DPC3. Un plan en coupe de la toiture** [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme]
- **DPC4. Un plan des façades et des toitures** [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme].
- **DPC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement** [Art. R. 431-10c) du code de l'urbanisme]
- **DPC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche** [Art. R. 431-10d) du code de l'urbanisme].
- **DPC11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux** [Art. R. 431-14, R.431-14-1 et R.441-8-1 du code de l'urbanisme].

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 7/07/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 8/07/2025

Le Maire,

Patrick SINTES



NOTA : J'attire votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.